États financiers de

LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

31 mars 2012

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5-14



Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9

Tél.: 514-393-7115 Téléc.: 514-390-4116 www.deloitte.ca

Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Sanson Bélai / Debitte & Touch pencer.1.

Le 27 septembre 2012

^TCPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A120628

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Fonds	Fonds	Fonds de	Total	
	d'exploitation	spécial	dotation	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons	7 625 754	9 272 314	184 438	17 082 506	16 146 937
Téléthon pour la recherche	-	545 056	-	545 056	785 000
Opération Enfant Soleil	_	2 611 522	_	2 611 522	2 311 036
•	7 625 754	12 428 892	184 438	20 239 084	19 242 973
Revenus de placement – montant net (note 3)	335 168	307 300	_	642 468	4 313 796
	7 960 922	12 736 192	184 438	20 881 552	23 556 769
Charges					
Salaires et charges sociales	1 779 906	378 444	_	2 158 350	1 910 175
Frais de campagne	746 600	187 632	-	934 232	938 855
Publicité et reconnaissance des donateurs	79 970	78 998	-	158 968	169 178
Frais généraux et administratifs	336 066	135 275	_	471 341	471 539
Honoraires et consultation	209 942	9 076	-	219 018	127 080
Loyer	194 984	83 650	_	278 634	259 929
Amortissement des immobilisations	9 485	9 799	_	19 284	24 924
	3 356 953	882 874	-	4 239 827	3 901 680
Excédent des produits sur les charges					
avant contributions	4 603 969	11 853 318	184 438	16 641 725	19 655 089
Contributions à l'Hôpital de Montréal					
pour enfants					
Services et matériel hospitaliers	1 163 240	-	-	1 163 240	1 453 222
Services et matériel de recherche	3 788 326	3 957 648	-	7 745 974	5 269 978
Autres dons affectés	333 309	1 017 647	-	1 350 956	2 218 729
Rénovations, loyer et autres priorités	13 752	2 051 989	-	2 065 741	3 605 564
	5 298 627	7 027 284	-	12 325 911	12 547 493
Excédent (insuffisance) des produits					
sur les charges	(694 658)	4 826 034	184 438	4 315 814	7 107 596
Soldes de fonds au début					
Solde initialement comptabilisé	(6 457 121)	40 155 355	40 282 632	73 980 866	66 873 270
Reclassement (note 4)	142 529	(142 529)	-	-	
Solde reclassé	(6 314 592)	40 012 826	40 282 632	73 980 866	66 873 270
Virements interfonds (note 4)	(17 200)	(1 271 273)	1 288 473		
Soldes de fonds à la fin	(7 026 450)	43 567 587	41 755 543	78 296 680	73 980 866

Bilan

au 31 mars 2012

	Fonds	Fonds	Fonds de	To	tal
	d'exploitation	spécial	dotation	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Encaisse	1 437 128	12 340 650	9 727	13 787 505	13 027 618
Encaisse affectée (note 5)	-	14 037 606	-	14 037 606	11 523 723
Débiteurs	187 191	147 432	-	334 623	192 358
Sommes à recevoir d'autres fonds	-	12 131 437*	-	-	-
Placements (note 7)	-	5 238 071	46 348 793	51 586 864	51 348 247
Immobilisations (note 8)	14 730	60 426	-	75 156	80 971
Frais payés d'avance	39 789	-	-	39 789	41 496
	1 678 838	43 955 622	46 358 520	79 861 543	76 214 413
Créditeurs et charges à payer Contributions à payer – Hôpital de Montréal	668 006 508 822	123 030	-	791 036	788 584
pour enfants		265 005	4 (02 055*	773 827	1 444 963
pour enfants Sommes dues à d'autres fonds	7 528 460*	-	4 602 977*	-	-
		388 035	4 602 977* 4 602 977	773 827 - 1 564 863	1 444 963 - 2 233 547
	7 528 460*	-		-	-
Sommes dues à d'autres fonds	7 528 460*	-		-	-
Sommes dues à d'autres fonds Engagements et garanties (note 10)	7 528 460*	-		-	-
Sommes dues à d'autres fonds Engagements et garanties (note 10) Soldes de fonds Investis en immobilisations	7 528 460* 8 705 288	388 035		1 564 863	2 233 547
Sommes dues à d'autres fonds Engagements et garanties (note 10) Soldes de fonds	7 528 460* 8 705 288	388 035	4 602 977	1 564 863 75 156	2 233 547
Sommes dues à d'autres fonds Engagements et garanties (note 10) Soldes de fonds Investis en immobilisations Affectations d'origine externe (note 9)	7 528 460* 8 705 288	388 035 60 426 43 507 161	4 602 977 23 451 923	75 156 71 123 632	2 233 547 2 233 547 80 971 65 597 403
Sommes dues à d'autres fonds Engagements et garanties (note 10) Soldes de fonds Investis en immobilisations Affectations d'origine externe (note 9) Affectations d'origine interne	7 528 460* 8 705 288 14 730 4 164 548	388 035 60 426 43 507 161	4 602 977 23 451 923	75 156 71 123 632 18 303 620	80 971 65 597 403 18 303 620

^{*} Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne Total étant donné qu'ils s'éliminent.

Au nom du conseil d'administration

....., administrateur , administrateur

Notes complémentaires 31 mars 2012

1. Statuts et nature des activités

L'objectif de La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants (la « Fondation ») est d'amasser des fonds aux fins de recherche, d'enseignement et de soutien aux activités cliniques de l'Hôpital de Montréal pour enfants du Centre universitaire de santé McGill (l'« Hôpital de Montréal pour enfants »). La Fondation est un organisme sans but lucratif incorporé en 1973 selon les lois du Québec et est une œuvre de bienfaisance enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, la Fondation doit répondre à des exigences concernant ses charges annuelles (les « dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de la Fondation. Au 31 mars 2012, la Fondation se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

2. Principales méthodes comptables

La Fondation a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA*, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. La Fondation continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA* concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

i) Fonds d'exploitation

Les activités générales de financement et les activités administratives sont présentées au Fonds d'exploitation. Les ressources du solde de fonds affectées d'origine externe correspondent aux revenus de placement grevés d'affectation externe générés par les dotations et qui ne sont pas distribués à la date du bilan.

ii) Fonds spécial

Le Fonds spécial représente les ressources grevées d'une affectation d'origine externe (voir note 9).

Notes complémentaires 31 mars 2012

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

iii) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation représente, d'une part, l'accumulation des dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité et, d'autre part, les virements du Fonds d'exploitation, autorisés par le conseil d'administration, qui font l'objet d'affectations internes et qui ne peuvent être utilisés sans le consentement préalable du conseil d'administration

Constatation des produits

i) Dons affectés

Les dons affectés aux activités générales sont constatés à titre de produits du Fonds d'exploitation au cours de l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les autres dons affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les dons reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits du Fonds de dotation.

ii) Dons non affectés

Les dons non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

iii) Revenus de placement

Les revenus de placement sont constatés au moment où ils sont gagnés et sont comptabilisés dans les différents fonds, à l'exception des revenus de placement du Fonds de dotation, qui sont comptabilisés dans le Fonds d'exploitation, à moins de stipulations particulières de la part des donateurs.

iv) Dons de services

Dans le cadre de ses activités, la Fondation a recours aux services de bénévoles. En raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, ces dons de services ne sont pas constatés aux présents états financiers.

v) Dons en nature

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur.

Partage des charges

Les charges du Fonds « Les meilleurs soins pour les enfants » incluses dans le Fonds spécial sont composées de charges directement attribuables, d'un transfert d'une partie des charges de loyer du Fonds d'exploitation, qui sont liées à l'espace supplémentaire requis pour les activités du Fonds « Les meilleurs soins pour les enfants », et d'une partie des salaires et charges sociales.

Notes complémentaires 31 mars 2012

2. Principales méthodes comptables (suite)

Contributions à l'Hôpital de Montréal pour enfants

Les contributions à l'Hôpital de Montréal pour enfants sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont payées ou deviennent payables.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Fondation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classement

Encaisse et encaisse affectée Détenus à des fins de transaction Débiteurs Prêts et créances

Placements Détenus à des fins de transaction

Créditeurs et charges à payer Autres passifs Contributions à payer – Hôpital de Montréal

pour enfants Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur date d'échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur sont présentées dans les résultats.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Notes complémentaires 31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Fondation utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction, ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relatifs aux instruments financiers.

Sommes à recevoir (dues à) d'autres fonds

Ces sommes ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités de remboursement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	33 %
Autre équipement	10 %

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont passés en charges.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Modification comptable future – nouveau référentiel comptable

L'ICCA a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. À l'heure actuelle, la Fondation prévoit utiliser les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

Notes complémentaires

31 mars 2012

3. Revenus de placement – montant net

Les revenus de placement, déduction faite des honoraires de gestion et des frais de garde, se détaillent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Intérêts et dividendes	1 899 773	1 760 168
Gains nets (pertes nettes) à l'aliénation de placement Variation de la juste valeur non réalisée	568 782	(342 881)
des placements*	(1 623 678)	3 067 018
	844 877	4 484 305
Honoraires de gestion et frais de garde	(202 409)	(170 509)
·	642 468	4 313 796

Ces revenus nets de placement se répartissent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'exploitation – ressources détenues par le Fonds de dotation**	315 035	4 036 309
Fonds d'exploitation – ressources détenues par le Fonds d'exploitation	20 133	10 589
Fonds spécial	307 300	266 898
	642 468	4 313 796

^{*} La variation de la juste valeur non réalisée des placements se calcule comme suit :

	<u>2012</u> \$	<u>2011</u>	Variation \$
Juste valeur	51 586 864	51 348 247	-
Coût	52 804 353	50 942 058	-
	(1 217 489)	406 189	(1 623 678)

^{**} Les revenus nets de placement du Fonds d'exploitation comprennent principalement les revenus tirés des ressources détenues à titre de dotations pour un montant de 315 035 \$ (4 036 309 \$ en 2011), composés d'intérêts et de dividendes pour 1 635 657 \$ (1 478 298 \$ en 2011), de gains nets à l'aliénation de placement de 549 082 \$ (pertes nettes de 143 853 \$ en 2011) et d'une variation négative de la juste valeur non réalisée des placements de 1 675 900 \$ (positive de 2 862 337 \$ en 2011), déduction faite des honoraires de gestion et des frais de garde de 193 804 \$ (160 473 \$ en 2011).

Notes complémentaires 31 mars 2012

4. Reclassement et virements interfonds

Reclassement

La Fondation a reçu, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, des informations supplémentaires concernant des dons comptabilisés dans les exercices précédents. Conséquemment, des dons au montant de 142 529 \$ ont été reclassés du Fonds spécial au Fonds d'exploitation.

Virements interfonds

Les virements interfonds sont effectués pour se conformer aux instructions reçues des donateurs et aux résolutions du conseil d'administration.

5. Encaisse affectée

L'utilisation de l'encaisse affectée est sujette à l'approbation d'Opération Enfant Soleil.

En vertu d'une entente de gestion de fonds effective depuis le 1^{er} avril 2007, ces sommes peuvent être versées à l'Hôpital de Montréal pour enfants uniquement lorsqu'Opération Enfant Soleil confirme que les conditions d'acceptation des projets qui sont liées à ces versements sont remplies. Les intérêts générés par l'encaisse affectée (et les placements, le cas échéant) sont la propriété d'Opération Enfant Soleil. Conséquemment, ces intérêts au montant de 90 867 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (51 869 \$ en 2011) ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fondation.

6. Promesses de dons

En plus des montants déjà encaissés depuis la création du fonds « Les meilleurs soins pour les enfants », la Fondation détient des promesses de dons dédiées au projet de construction du nouvel Hôpital de Montréal pour enfants. Les promesses qui sont approuvées par des ententes écrites représentent un total de 15 179 205 \$. Les encaissements prévus au cours des prochains exercices se répartissent comme suit :

	Exercice se terminant le 31 mars					
	2013	2014	2015	2016	2017 et suivants	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds						
spécial	2 331 995	2 144 097	1 931 929	1 625 607	7 145 577	15 179 205

Les promesses de dons verbales qui ont été faites à la Fondation ne sont pas incluses dans cette note.

Les promesses de dons seront comptabilisées lorsqu'elles seront encaissées.

Notes complémentaires

31 mars 2012

7. Placements

	2012	2011
	\$	\$
г. :	422 ((1	112 126
Encaisse	422 661	113 136
Marché monétaire et bons du Trésor	2 082 029	2 245 544
Obligations canadiennes, valeur nominale de		
8 984 000 \$ (10 659 000 \$ en 2011), taux d'intérêt		
variant de 1,20 % à 11,00 % (1,20 % à 11,00 %		
en 2011), échéant de 2012 à 2026 (2011 à 2026		
en 2011)	9 717 955	11 404 412
Fonds communs d'obligations canadiennes	6 648 260	7 329 142
Actions canadiennes	8 218 157	8 399 673
Fonds communs d'actions canadiennes	5 566 621	5 138 607
Actions américaines	4 703 094	4 175 637
Actions internationales	7 814 726	7 171 577
Fonds communs d'actions américaines et internationales	6 413 361	5 370 519
	51 586 864	51 348 247

8. Immobilisations

		2012		2011
	Amortis- Valeur			Valeur
		sement	comptable	comptable
	Coût	<u>cumulé</u>	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	31 069	23 245	7 824	10 746
Matériel informatique	222 640	215 734	6 906	-
Autre équipement	97 987	37 561	60 426	70 225
	351 696	276 540	75 156	80 971

Les acquisitions d'immobilisations pour l'exercice totalisent 13 469 \$ (13 514 \$ en 2011).

Notes complémentaires 31 mars 2012

9. Fonds spécial – affectations d'origine externe

Le Fonds spécial est composé des affectations d'origine externe suivantes :

	2012	2011
	\$	\$
		(reclassé)
Fonds Campagne de financement	4 210 964	5 192 260
Fonds Corporation Hôpital de Montréal pour enfants	1 798 271	1 741 970
Fonds « Les meilleurs soins pour les enfants »	22 378 453	19 975 566
Autres affectations	15 119 473	13 032 805
	43 507 161	39 942 601

10. Engagements et garanties

La Fondation loue plusieurs locaux pour le bénéfice de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Ces baux échoient jusqu'en 2019 et comprennent les loyers annuels suivants :

	\$
2013	399 000
2014	399 000
2015	422 625
2016	430 500
2017	430 500
2018 et suivants	538 125
	2 619 750

De plus, en vertu de contrats de location-exploitation échéant jusqu'en 2016, la Fondation s'est engagée à verser, pour l'utilisation de locaux pour ses activités, les loyers annuels suivants :

\$

	Ψ
2013	362 306
2014	376 124
2015	361 321
2016	138 840
	1 238 591

La Fondation garantit une tranche de la facilité de crédit de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill pour un montant maximal de néant (200 000 \$ en 2011). Au 31 mars 2012, un montant de néant (195 239 \$ en 2011) était utilisé pour cette portion de la facilité de crédit.

Notes complémentaires 31 mars 2012

11. Instruments financiers

En vertu de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fondation est soumise aux risques financiers suivants :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. La Fondation est exposée aux risques de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait que la Fondation détient des placements en obligations et dans des fonds communs d'obligations. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers la Fondation, ce qui aurait une incidence sur l'actif de la Fondation.

Risque de taux d'intérêt

Les obligations et les participations dans des fonds communs d'obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de change

La Fondation détient des placements étrangers. Elle est donc exposée aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus afférents à ces placements.

Le bilan comprend un montant de 5 554 955 \$ (6 094 895 \$ en 2011) de placements libellés en dollars américains, 3 449 919 \$ (3 351 756 \$ en 2011) libellés en euros et 3 216 026 \$ (2 860 551 \$ en 2011) libellés en autres devises.

Risque de prix des actions

Le risque de prix des actions constitue le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix des actions. La Fondation utilise la diversification des actifs pour gérer ce risque.

Juste valeur

Les justes valeurs des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des contributions à payer – Hôpital de Montréal pour enfants correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Notes complémentaires 31 mars 2012

11. Instruments financiers (suite)

Politique de placement

La gestion des placements doit être effectuée de manière à respecter le principe de la permanence et de la continuité. La prudence doit toujours prédominer lors de la prise de décision par le comité d'investissements, le conseiller, le gardien de valeurs, ainsi que lors de la mise en application des stratégies.

L'objectif visé est d'optimiser le rendement des placements en tenant compte du risque que la Fondation est prête à assumer et des contraintes spécifiques prévues par la politique de placement. Le risque est une incertitude liée à plusieurs facteurs (perte de valeur des placements spécifiques, diminution de la juste valeur causée par la variabilité des marchés financiers, etc.) dont les actions combinées pourraient avoir des répercussions sur la capacité financière de la Fondation à faire face à ses engagements.

L'optimisation du rendement se réalise par une combinaison juste d'actifs financiers, par des niveaux d'appariement minimum sécuritaire et par une marge de manœuvre suffisante pour permettre l'utilisation de véhicules de placement dont le potentiel de rendement est plus élevé selon les périodes.

12. Opérations entre parties liées

Les transactions effectuées avec l'Hôpital de Montréal pour enfants, qui est un organisme lié, de même que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés, sont présentées distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires, à l'exception d'une somme à recevoir de 147 432 \$ (néant en 2011) incluse dans les débiteurs du Fonds spécial.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

13. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

14. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.